Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1980)

**Heft:** 541

Rubrik: Reçu et lu

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

**Download PDF:** 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CRISE

# La peur du licenciement, début de la sagesse

principes donc, mais refus également d'envisager de modifier le «statu quo» par prudence et respect de l'ordre établi. Voyez l'argumentation, qui résume tout un climat: «(...) Pour de larges secteurs de notre économie, il faut d'ailleurs s'attendre à ce que les problèmes structurels provoquent à l'avenir — quelle que soit la conjoncture actuelle - des déplacements de main-d'œuvre et donc des licenciements; mais il est à prévoir que ceux-ci seront le plus souvent commandés par d'inévitables adaptations structurelles, auxquelles l'autorité ne pourrait de toute manière pas s'opposer; même dans les cas les moins évidents, elle devrait faire preuve de la plus grande retenue, soit sous peine d'imposer le maintien de structures dépassées ou du moins d'en être accusée.»

Voilà qui laisse présager des débats animés sous la Coupole sur les conséquences de la prochaine révolution industrielle... si on en parle!

L'argumentation du Conseil fédéral convainquait en tout cas les députés qui repoussaient la motion le 18 janvier 1978 par 55 voix contre 51...

(à suivre)

<sup>1</sup> Voir notamment la brochure éditée par la Communauté genevoise d'action syndicale (Perron 10, 1204 Genève): «Le droit du licenciement dans plusieurs pays», par l'Association des juristes progressistes de Genève.

<sup>2</sup> Depuis longtemps attentifs à ce problème comme on pourra le suivre dans la remarquable brochure — effort impressionnant à la fois de vulgarisation et de précision — que la Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux et la Confédération romande du travail viennent de publier: «Protéger les travailleurs contre les licenciements» (n° 37, mars 1980, disponible notamment au secrétariat de la CRT, Chaudronniers 16, 1211 Genève 3).

REÇU ET LU

## Le petit cercle d'élus de la communication

Il faudra faire un jour le compte, pour l'édification de la postérité, des services de presse, des bulletins d'information, des productions d'officines de relations publiques et autres «communiqués destinés à la publication», produits régulièrement dans notre pays, semaine après semaine, ou plus modestement mois après mois, par des organisations, associations, groupements, mouvements, avides de trouver l'oreille du grand public, et s'adressant bien sûr pour cela aux haut-parleurs traditionnels que sont les iournaux.

Un déferlement de papiers, plus ou moins péremptoires, plus ou moins aguicheurs, de plus en plus brefs à mesure que la «place» semble se raréfier dans les organes de presse visés. En tout cas, un immense ruban de prises de position «autorisées», dont il faut bien admettre que la plupart restent définitivement inconnues de l'opinion, réservées en fin de compte aux rares convaincus qui en ont connaissance par des filières plus ou moins militantes, l'actualité immédiate ou une certaine vogue des sujets abordés propulsant une infime minorité d'entre elles à la surface des publications à fort tirage.

Face à une telle prolifération, rien de plus évident que l'information est d'abord un tri, et que ce tri est la manifestation criante d'une opinion. Si, à travers la presse dite d'information, ces «tris» rédactionnels se recoupent souvent, c'est que la hiérarchie des «demandeurs» de lignes est somme toute assez rigide.

Voyez par exemple, ces jours-ci, la Fédération suisse des consommateurs tenter une nouvelle fois sa chance — et encore est-elle grande, eu égard à la popularité des thèmes relatifs à la consommation — de se faire entendre grâce à ses «Informations» (n° 3/80). Trois points de vue, au menu de la FSC, les voici résumés pour donner une idée du contenu (ici, spécialement stimulant) d'une de ces innom-

brables bouteilles à la mer de la communication:

1. La FSC note que la preuve du besoin n'est pas apportée dans le cas de la centrale de Graben. Sa réflexion: elle refuse la substitution forcée du mazout par un chauffage électrique; elle estime que les réserves auxquelles tend l'économie électrique sont surdimensionnées; et enfin, un constat qui méritera d'être approfondi: elle soutient que les pronostics n'ont pas assez tenu compte des répercussions de la hausse du prix de l'électricité et des futures lois cantonales sur les économies d'énergie.

2. La FSC plaide pour une adoption rapide de la loi sur les crédits à la consommation. Et de balancer une adresse à une banque de petits crédits, filiale de l'Union de Banques Suisses, qui conseille à ses clients potentiels de demander un petit crédit plutôt que de puiser dans leurs carnets d'épargne. Le calcul et la conclusion de l'organisation faîtière de consommateurs:

Un petit crédit de 5000 francs nous coûte 13,5 pour cent ou 675 francs par an.

Une somme de 5000 francs sur notre carnet d'épargne nous rapporte 2<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pour cent d'intérêt ou 125 francs en douze mois.

Le bulletin d'information hebdomadaire publié par l'Office d'électricité de la Suisse romande, OFEL, informe, comme de juste. Dans une dernière livraison (n° 268), les rédacteurs donnent la parole à un physicien français, un certain P. Latarget, qui aurait commis des travaux sur «les risques sanitaires des différentes énergies». Après la publication des documents de ce savant, nul doute que l'OFEL mette la clef sur la corniche et se consacre à d'autres tâches d'intérêt public plus urgentes que la vulgarisation d'informations relatives à l'énergie. Car c'est en un seul petit tableau que ledit Latarget, heureusement révélé au public suisse romand par l'OFEL, remet les choses en place, donnant au débat sur le nucléaire sa véritable dimension, celle de fantasmes collectifs nuisibles et sans fondements. Voici donc, comme nous les avons lus, les chiffres qui «permettent d'illustrer la distorsion

Grâce au petit crédit, nos économies se seraient donc réduites de 550 francs et votre profit aurait augmenté d'autant. Etes-vous aussi d'avis que votre publicité est mensongère? Prenez-vous les consommateurs pour des idiots?

3. La FSC fustige l'industrie des aérosols qui n'aurait que ce qu'elle mérite en cas d'interdiction pure et simple des gaz propulseurs dangereux (interpellation du WWF). Et de noter les détails suivants:

Depuis plus d'une année déjà, la FSC connaît un système de spray où le gaz propulseur est remplacé par de l'air. Cette bombe est livrée avec une pompe à main très facile à manier. Elle permet à l'utilisateur d'obtenir lui-même la pression nécessaire en pompant de temps en temps. Le produit existe même depuis peu comme bombe de remplissage. Il est devenu ainsi plus propice à l'environnement et meilleur marché. Malgré des avantages évidents, aucune entreprise suisse de remplissage n'a pu se décider à utiliser cette bombe et à la lancer sur le marché. On préfère continuer de vendre des gaz propulseurs et investir de l'argent dans la recherche pour prouver que les hydrocarbures fluorés ne sont pas si dangereux.

entre la perception des risques par le public et leur importance statistique réelle (nombre de morts causées en France par diverses activités)»:

Tabac: 70 000Alcool: 50 000

Accidents de la circulation (dont moto: 3000):
 14 000

14 000

 Accidents du travail et maladies professionnelles: 2500

— Grippe: 2500

- Intoxication par médicaments: 500

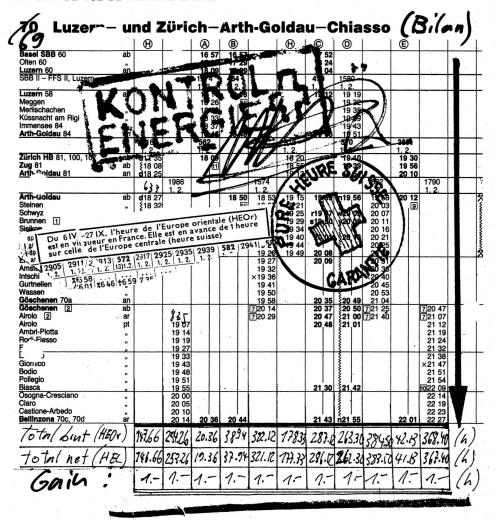
- Tétanos: 200

- Stupéfiants (overdose-narcotiques), environ: 100

Nucléaire en l'an 2000 (théoriquement): 2.

Soyons donc sérieux; et avec l'OFEL, parlons donc plutôt du tétanos que de l'énergie nucléaire!

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER



Heure d'été: voyages et mathématiques